



CERCLE D'ÉTUDES SOCIALES DE BINCHE.

LA
VENTE COLLECTIVE
DES ŒUFS



Monographie
de la minque aux œufs de Maestricht
et du syndicat de vente de Rosière

PAR

GEORGES MALHERBE,

avec la collaboration de M. C. HALLET.



UNIVERSIDAD COMERCIAL
DE DEUSTO
BIBLIOTECA

PRIX: **1 FRANC.**

*Le cercle d'études sociales de Binche a publié et répandu depuis sa
fondation plus de 300.000 brochures sur la question sociale.*

RENAIX
—
LEHERTE-COURTIN,
libraire,
rue de la Gare.

BRUXELLES
—
OSCAR SCHEPENS
Société belge de librairie
rue Treurenberg.

1903.

14341



La vente collective des œufs

INTRODUCTION

Le problème agricole se présente à nous sous deux aspects principaux : l'aspect industriel et l'aspect commercial. Envisagé sous son aspect industriel, ce problème embrasse tout ce qui se rapporte à la production des produits agricoles. Il peut se résumer comme suit : produire aux moindres frais possibles, les produits les meilleurs comme quantité et comme qualité, et transformer le plus économiquement possible ceux qui doivent subir une transformation avant d'être livrés au consommateur. Sous son aspect commercial, ce problème a pour objet la vente et l'écoulement le plus rémunérateur de ces mêmes produits.

Le premier de ces problèmes est en bonne voie de solution et les syndicats agricoles n'ont pas peu contribué à l'obtention de ce résultat. Mais le problème de la vente rationnelle des produits agricoles est loin d'être résolu. De nombreux efforts ont cependant été faits pour y arriver, et les expériences tentées fournissent d'intéressants matériaux sur cette importante question. Aussi tous les amis de l'agriculture doivent-ils suivre avec soin cette expérimentation et étudier les documents qu'elle fournit, afin d'en tirer tous les enseignements pratiques qu'ils renferment. C'est pourquoi nous poursuivons nos études monographiques sur les associations qui s'occupent de la vente collective des produits agricoles.

Parmi les tentatives diverses qui se poursuivent pour résoudre concrètement la question des ventes en commun, il faut citer les sociétés qui se donnent comme objectif la vente collective des œufs de consommation. Aussi, nous proposons-nous de présenter aujourd'hui au public la monographie de deux syndicats qui, par des voies bien distinctes, vendent en commun les œufs de leurs membres. La première de ces associations a organisé une minque où les œufs des coopérateurs sont vendus à la criée ; la seconde s'adresse directement au consommateur et, sans passer par aucun intermédiaire, lui vend ses œufs de consommation.

L'étude comparative de ces deux organismes ne sera pas sans intérêt, et les partisans de l'idée syndicale y trouveront de nombreux renseignements utiles autant que pratiques. Puisse ce modeste travail contribuer quelque peu à la diffusion des syndicats de vente.



LA VENTE COLLECTIVE DES ŒUFS

PREMIÈRE PARTIE

Monographie de la minque aux œufs de Maestricht.

CHAPITRE I.

Historique de la minque.

La minque de Maestricht (Limbourg hollandais) est une création de la Fédération laitière des Pays-Bas méridionaux (Zuid-Nederlandsche Zuivelbond).

Cette fédération, fondée le 30 septembre 1893, étend son activité sur les provinces hollandaises de Limbourg, de Brabant septentrional et de Gueldre. Son siège social est Ruremonde et son but est de promouvoir et de défendre les intérêts de l'industrie laitière dans les Pays-Bas méridionaux.

Parmi les moyens employés par elle pour atteindre son but, il faut citer en premier lieu la création à Maestricht en mars 1895, d'une minque fédérale pour la vente collective du beurre des laiteries fédérées. Cette minque n'entra en activité qu'en janvier 1896. Elle était installée dans des locaux dont l'insuffisance fut bientôt reconnue. Aussi, en 1900, on construisait-on de nouveaux et de mieux appropriés, en face de la gare de Maestricht, et leur inauguration se fit solennellement le 18 janvier 1901, en présence de nombreuses notabilités du monde politique et du monde agricole.





Jusqu'en 1900, la minque ne vendait que du beurre. C'est alors qu'on songea à y organiser également la vente collective des œufs. Ce nouveau genre d'opération commença en novembre 1900, si bien qu'actuellement la minque fédérale et coopérative de Maastricht est un marché bi-hebdomadaire et de beurre et d'œufs. C'est de la vente collective des œufs que nous nous occuperons spécialement dans la présente monographie.

CHAPITRE II.

Organisation de la minque aux œufs.

I. — Sa nature.

La minque de Maastricht est une œuvre à la fois coopérative et fédérale. Elle est en effet une création de la Fédération laitière des Pays-Bas méridionaux, qui ne groupe que des laiteries coopératives.

La caractéristique de cet organisme est d'être à la fois un marché aux beurre et un marché aux œufs, et d'avoir pour point d'appui les laiteries coopératives fédérées. Ce sont en effet les laiteries seules qui sont chargées de l'alimentation de la minque, et celle-ci n'est en relation d'affaire qu'avec les seules laiteries, à l'exclusion complète de leurs membres coopérateurs. Ceux-ci, soit pour leurs produits laitiers, soit pour leurs fournitures d'œufs, ne sont en relation qu'avec leurs laiteries respectives.

II. — Son fonctionnement

Les envois d'œufs. — La concentration des œufs destinés à être vendus à la minque et leur classification en catégories se font dans les locaux de chacune des laiteries fédérées.

Les envois d'œufs se font deux fois par semaine ; ils peuvent se faire en même temps que les envois de beurre et avec la même lettre de voiture.

Comme emballage, la fédération conseille l'emploi du foin ou de la paille. Les œufs de catégorie différente doivent être emballés dans des paniers différents et chaque panier ne peut contenir plus de 500 œufs. Les paniers

doivent toujours contenir des centaines absolument justes ; un panier peut donc renfermer 100, 200, 300, 400 ou 500 œufs. Les œufs qui ne sont pas convenablement emballés sont vendus à part et le règlement stipule qu'en cas de récidive, les laiteries incriminées ne seraient plus autorisées à vendre leurs œufs à la minque. Notons avec soin que les paniers doivent être plombés et porter la mention suivante : « *Œufs, Fragile* ».

Les emballages sont repris par les acheteurs et se paient d'après le tarif suivant :

Pour 500 œufs	70 centimes.
" 400 "	60 "
" 300 "	50 "
" 200 "	40 "
" 100 "	30 "

La classification des œufs. — Les œufs sont classifiés en deux catégories : la première comprend les œufs dont le diamètre minimum est de 41 millimètres ; la seconde ceux dont le diamètre minimum est de 36 millimètres. Les œufs dont le diamètre est inférieur à 36 millimètres sont refusés.

Cette classification se fait dans chacune des laiteries fédérées, au moyen d'appareils spéciaux de mesurage. Ces appareils se vendent à Weert, au dépôt de la Fédération laitière des Pays-Bas méridionaux. Leur prix est de 56 centimes pièce.

Les garanties de fraîcheur. — Chaque laiterie doit garantir la fraîcheur des œufs qu'elle envoie à la minque, et pour arriver à ce but, prendre vis-à-vis des fournisseurs les mesures jugées nécessaires.

Quand un panier renferme plus de 3 % d'œufs non frais, une amende de un franc est infligée à la laiterie d'où ils proviennent. Toute récidive peut être punie d'exclusion temporaire ou définitive.

Les frais de vente et les règlements de compte. — Les ventes se font par cent œufs et au rabais. Les acheteurs sont obligés de reprendre les emballages, aux prix que nous avons indiqués plus haut. Les frais de vente sont de 10 centimes par cent œufs vendus.

Le compte des œufs vendus se fait chaque semaine par le directeur de la minque ; on le transmet aux laiteries intéressées, en même temps que les comptes de beurre.



CHAPITRE III.

Les opérations faites par la minque.

Notre présente étude ne portant que sur la vente collective des œufs, nous ne parlerons pas ici des ventes de beurre effectuées à la minque fédérale de Maestricht.

I. — La statistique générale des ventes.

Le tableau suivant nous donnera le relevé mensuel des ventes d'œufs effectuées pendant l'exercice 1900-01. La valeur des produits est exprimées simultanément en florins et en francs.

MOIS	Œufs vendus		Valeur totale	
	1 ^{re} Catégorie	2 ^e Catégorie	En florins	En francs
Novembre (16-30)	1.550	500	118,28	248,28
Décembre	4.022	1.750	312,00	655,20
Janvier	6.900	2.550	392,31	823,85
Février	31.750	13.550	1.672,86	3.512,00
Mars	143.130	31.967	4.435,74	9.315,05
Avril	107.281	31.305	4.101,48	8.623,00
Mai	119.770	38.352	4.367,17	9.234,06
Juin	84.000	28.800	3.434,08	7.239,40
Juillet	82.557	24.400	3.391,03	7.077,39
Août	66.700	18.400	3.010,00	6.293,07
Septembre	43.400	8.500	1.972,36	4.141,05
Octobre	19.650	4.104	1.327,31	2.787,25
Novembre (1-16)	2.706	750	237,18	498,07
Total	794.045	308.118	28.680,20	60.241,41

C'est donc en mars, avril et mai que les affaires ont atteint leur maximum d'intensité, et le total des œufs vendus arrive au chiffre de 972,163 soit un million environ.

II. — La statistique détaillée des ventes et des prix obtenus.

Le tableau suivant nous donne le relevé détaillé des ventes, par jour de marché et par catégorie d'œufs vendus. Nous y voyons le total et la moyenne des prix obtenus pour chacune des catégories de produits.

Mois et Jours	Œufs vendus		Valeur totale	Valeur moyenne par 100		Valeur moyenne par unité	
	1 ^{re} catégorie	2 ^e catégorie		1 ^{re} catégorie	2 ^e catégorie	1 ^{re} catégorie	2 ^e catégorie
Novembre	16	100	FR. 14,17	FR. 14,17	FR. 0,141	FR. —	
	20	450	63,95	14,80	0,148	—	
	23	250	41,80	9,97	0,099	0,077	
	27	400	71,40	17,85	0,178	0,096	
	30	350	100	28,57	8,40	0,135	0,084
Total	1550	500	248,28	—	—	—	
Décembre	1	300	49,24	16,41	0,164	0,084	
	7	250	35,81	14,32	0,143	0,081	
	14	472	68,44	14,48	0,144	0,080	
	18	500	96,40	19,28	0,192	0,105	
	21	450	77,80	17,29	0,172	0,106	
	24	550	85,63	15,57	0,155	0,098	
	28	400	58,23	14,55	0,145	0,079	
	29	800	134,27	16,78	10,08	0,123	0,110
	31	300	100	33,33	11,11	0,111	0,091
Total	4022	1750	655,20	—	—	—	
Janvier	4	700	95,82	13,69	0,136	0,082	
	8	600	80,87	13,48	0,134	0,082	
	11	400	57,50	14,37	0,143	0,084	
	15	700	90,16	12,88	0,128	—	
	18	450	61,00	13,55	0,135	0,070	
	22	1000	130,00	13,00	7,00	0,080	0,075
	25	1000	133,22	13,32	7,35	0,083	0,074
	29	1550	192,88	12,44	8,29	0,124	0,082
	Total	6900	2550	823,85	—	—	—
Février	1	2500	328,90	13,15	0,131	0,082	
	5	3250	420,28	12,93	0,129	0,080	
	8	2500	321,45	12,85	0,128	0,080	
	12	3250	423,50	13,06	0,130	0,083	
	15	3000	391,04	13,03	0,130	0,081	
	19	5000	655,52	13,11	7,45	0,131	0,085
	22	6000	783,00	13,05	8,22	0,130	0,084
26	5000	637,79	12,75	5,98	0,127	0,080	
Total	31.750	13.550	3013,00	—	—	—	

Mois et Jours	Œufs vendus		Valeur totale	Valeur moyenne par 100		Valeur moyenne par unité		
	1 ^{re} catégorie	2 ^{me} catégorie		1 ^{re} catégorie	2 ^{me} catégorie	1 ^{re} catégorie	2 ^{me} catégorie	
								FR.
Mars	1	6.300	2287	790,04	8,59	6,20	0,085	0,061
	5	9.300	2800	1078,03	8,82	6,72	0,088	0,067
	8	11.000	3720	1107,04	8,29	5,77	0,082	0,057
	12	15.000	5000	1295,55	8,72	4,62	0,087	0,046
	15	15.250	4300	957,55	5,25	3,78	0,052	0,037
	19	15.100	5100	1041,49	5,56	3,89	0,055	0,038
	22	14.700	2400	1001,43	6,19	4,93	0,061	0,040
	26	12.000	3100	936,70	6,51	5,25	0,065	0,033
	29	13.200	3800	1140,61	6,61	5,05	0,066	0,035
	Total	113.100	34.937	6305,05	—	—	—	—
Avril	2	12.500	2200	932,71	6,59	5,14	0,063	0,034
	5	10.000	2400	825,29	6,30	5,16	0,062	0,034
	9	8.100	1500	551,25	5,38	4,83	0,058	0,048
	12	12.150	2250	957,59	5,38	5,35	0,059	0,052
	15	15.000	3100	1041,49	6,29	5,04	0,061	0,039
	19	10.100	2000	1103,44	5,77	4,83	0,057	0,048
	23	14.000	4000	1070,50	5,67	4,62	0,056	0,040
	26	12.300	4100	1016,58	5,67	4,25	0,056	0,038
	30	15.000	5000	1172,43	5,77	5,25	0,057	0,038
	Total	117.200	31.305	8651,90	—	—	—	—
Mai	2	15.000	4300	1055,52	5,98	5,25	0,059	0,032
	7	14.000	3900	1005,79	5,77	4,83	0,057	0,048
	10	15.500	4200	1118,01	5,76	4,62	0,056	0,046
	14	12.700	2532	1081,75	5,98	4,93	0,059	0,040
	17	9.700	2700	925,07	5,38	4,51	0,056	0,045
	21	16.200	6200	1311,50	6,29	4,39	0,063	0,048
	24	12.100	4000	1009,91	6,19	4,72	0,061	0,043
	28	9.000	2900	744,16	6,19	4,36	0,061	0,040
	31	14.200	4400	1222,30	6,61	5,07	0,065	0,039
	Total	119.700	38.532	9231,05	—	—	—	—
Juin	4	11.100	3400	942,48	6,88	5,25	0,068	0,033
	7	11.300	4400	955,59	6,30	5,04	0,064	0,050
	11	12.000	2840	1030,99	6,61	5,14	0,066	0,051
	14	10.500	2500	953,04	6,82	5,26	0,068	0,035
	18	10.100	2600	928,54	7,13	5,26	0,070	0,035
	21	10.700	3000	890,19	7,03	5,46	0,070	0,051
	25	8.200	2700	728,15	6,93	5,14	0,069	0,051
	28	10.500	3200	825,29	6,61	5,04	0,066	0,050
Total	84.300	28.800	7206,46	—	—	—	—	
Juillet	2	8.557	2200	734,05	6,72	4,41	0,067	0,044
	5	12.200	3100	1001,43	6,29	4,39	0,063	0,043
	9	9.100	2400	740,48	6,82	4,83	0,068	0,038
	12	12.200	3000	1022,92	6,93	4,72	0,069	0,047
	15	7.000	2500	615,43	6,93	4,62	0,069	0,046
	19	10.400	2500	801,09	7,14	5,25	0,071	0,052
	22	9.900	2100	642,07	7,25	5,26	0,072	0,050
	26	8.500	2700	708,81	7,56	5,77	0,075	0,050
30	9.000	2200	694,14	7,38	6,49	0,079	0,034	
Total	82.557	24.400	7057,39	—	—	—	—	

Mois et Jours	Œufs vendus		Valeur totale	Valeur moyenne par 100		Valeur moyenne par unité		
	1 ^{re} catégorie	2 ^{me} catégorie		1 ^{re} catégorie	2 ^{me} catégorie	1 ^{re} catégorie	2 ^{me} catégorie	
								FR.
Août	2	7800	2000	732,32	7,98	6,30	0,079	0,033
	6	7700	2500	700,83	7,87	5,98	0,078	0,039
	9	8000	2000	710,94	7,32	6,30	0,073	0,033
	13	7000	2800	807,97	7,87	6,54	0,078	0,035
	16	5800	1400	503,15	7,45	6,30	0,074	0,035
	20	8100	2400	787,73	7,77	6,19	0,077	0,031
	23	7500	1900	688,96	7,56	6,29	0,075	0,031
	27	7700	1900	699,19	7,49	6,40	0,075	0,031
	30	6000	1500	615,13	7,77	6,54	0,077	0,035
	Total	66.700	18.400	6321,07	—	—	—	—
Septembre	3	7100	1600	693,71	7,98	6,82	0,079	0,038
	6	5700	1300	594,58	8,08	6,82	0,080	0,038
	10	6300	1800	670,78	8,29	6,93	0,082	0,039
	12	5200	1000	506,96	8,40	7,14	0,084	0,071
	17	5300	1100	542,22	8,82	7,45	0,088	0,074
	20	3200	1000	402,81	9,24	8,08	0,092	0,080
	23	2000	800	288,14	9,06	7,87	0,090	0,078
	27	4500	700	502,72	9,75	9,13	0,097	0,081
	Total	40.400	9800	4141,05	—	—	—	—
	Octobre	1	2700	500	328,23	10,29	9,55	0,102
4		2900	600	402,24	11,05	9,34	0,110	0,033
8		2000	700	281,25	12,10	9,34	0,121	0,033
11		4500	200	188,20	11,55	9,51	0,115	0,033
15		3300	400	391,94	10,02	8,40	0,110	0,034
18		1300	600	193,85	10,40	8,29	0,108	0,032
22		2000	600	271,05	10,81	8,07	0,108	0,032
25		1300	100	156,19	11,23	8,40	0,112	0,034
29		1500	200	201,91	11,25	8,13	0,113	0,031
31		500	74	74,17	13,33	10,29	0,133	0,102
Total	19.050	4104	2787,35	—	—	—	—	
Novembre	5	800	100	122,43	14,47	10,29	0,141	0,102
	5	700	400	151,51	15,51	10,50	0,155	0,115
	12	300	150	147,45	14,38	11,02	0,143	0,110
	15	200	400	76,67	17,85	11,02	0,178	0,110
Total	2500	750	480,07	—	—	—	—	
Total général	764.945	208.418	60.241,41	—	—	—	—	

C'est donc en octobre et en novembre que les œufs ont atteint les prix les plus élevés à la minque de Maestricht. La valeur totale des produits vendus a été de 60 mille francs environ, ce qui est un véritable succès pour un début.



SECONDE PARTIE

Monographie du Syndicat Avicole de Rosière.

CHAPITRE I.

Historique du Syndicat.

I. — Le milieu économique et social.

1^o Le milieu économique.

Le syndicat dont nous publions la monographie exerce son action dans la région de Rosière, au centre même des Ardennes. (Canton de Sibret, et arrondissement de Bastogne).

Le sol de cette contrée est généralement schisteux et léger ; le sous-sol est argileux et imperméable dans les vallées et même sur les plateaux, et on y trouve des prairies fangeuses. Les fanges proprement dites sont cependant rares, mais on trouve encore assez bien de terrains communaux incultes, surtout dans la section de Rosière. Ainsi en 1901, la commune de Rosière, moyennant une légère redevance, a distribué aux affouageurs environ 150 hectares de ces terres.

La culture y est morcelée et les petits propriétaires nombreux. Il y a cependant de grandes fermes, notamment à Sûre et à Cobreville.

Les cultures dominantes sont le seigle, l'avoine, les pommes de terre et les fourrages. Les betteraves, les carottes fourragères et l'épeautre ne s'y rencontrent qu'en petites parcelles.

L'élevage du bétail a fait de notables progrès dans ces derniers temps. Mais les anciennes races ardennaises ont presque entièrement disparu par suite des croisements et de l'amélioration du régime alimentaire. Le cheval ardennais a été croisé avec la race du Brabant, la vache avec le Durham, le mouton avec la race de l'Entre-Sambre et Meuse, le porc avec les races de Normandie et d'Angleterre. Aussi, les types bien déterminés et bien caractérisés sont-ils rares.

Les animaux se vendent facilement et à des prix généralement rémunérateurs, soit à domicile, soit aux foires de Neufchâteau et de Bastogne. Quant aux récoltes, les transactions se concentrent presque exclusivement sur l'avoine et la pomme de terre ; les ventes se font sur place aux courtiers et aux marchands, et dans une certaine mesure au marché de Bastogne. Le tableau suivant nous donnera pour les années 1895, 1896, 1897, 1898 et 1899, le relevé des expéditions d'avoine et de pommes de terre effectuées aux stations de Bastogne, Sibret, Morhet, Wideumont et Bernimont, ce qui nous donnera une idée de l'importance de ce genre de culture dans cette région des Ardennes.

ANNÉES	BASTOGNE		SIBRET		MORHET		WIDEUMONT BERNIMONT		TOTAUX	
	AVOINE	P. DE T.	AVOINE	P. DE T.	AVOINE	P. DE T.	AVOINE	P. DE T.	AVOINE	P. DE T.
1895	2975.000	810.000	651.000	218.000	387.000	550.000	610.000	70.000	6511.000	1510.000
1896	2975.000	2283.000	540.000	228.000	410.000	724.000	940.000	170.000	4948.000	2414.000
1897	2765.000	430.000	632.000	1015.000	825.000	1225.000	745.000	790.000	4785.000	7964.000
1898	3221.000	3188.000	1110.000	500.000	1121.000	925.000	965.000	805.000	35476.940	5378.000
1899	3782.000	1850.000	701.225	302.650	1148.000	702.000	1012.175	1215.250	6673.400	4067.000
	46000.000	12420.000	3321.225	2227.650	3000.940	4116.000	2972.175	3040.250	24181.004	21740.000

Tel est, dans ses grandes lignes, le milieu économique où va naître et se développer le syndicat avicole de Rosière.

2^o Le milieu social.

L'idée syndicale se propagea rapidement dans la région qui nous occupe. Dès 1896, Rosière possédait une laiterie coopérative et un syndicat agricole d'achat. En 1897, on y créa une caisse Raiffeisen, et sur la fin de 1898, une section avicole. Nous donnerons quelques détails sur la laiterie et sur la coopérative d'achat.

La laiterie coopérative de Rosière est une laiterie régionale. Le tableau suivant nous dira son activité pendant les six premiers exercices allant de 1896 à 1901.

ANNÉES	LAIT TRAVAILLÉ	BEURRE FOURNI	VALEUR
	KIL.	KIL.	FR.
1896-1900 1901	3.517.447,5 681.302,3	119.031,28 21.719,37	297.414,10 56.853,09
	4.220.229,8	140.750,65	354.267,19



Voyons maintenant les affaires faites par la coopérative agricole d'achat de Rosière. Nous donnons les quantités et la valeur des marchandises achetées en commun.

ANNÉES	QUANTITÉS	VALEUR
	ACHETÉES	
	KIL.	FR.
1897	154.865	6.493.47
1900	225.299	13.000.20
1904	217.069	9.575.18
1910	303.230	15.394.56
1911	216.833	12.382.55
	1190.385	57.071.83

Ces détails ne sont pas sans importance parce que le syndicat avicole dont nous publions la monographie s'appuie à la fois et sur la coopérative d'achat et sur la laiterie régionale de Rosière.

II — La volaille ardennaise. (1)

Le syndicat avicole de Rosière s'occupant aussi des questions d'élevage, il importe de donner quelques détails sur les poules de race ardennaise.

Cette race est devenue assez rare, parce qu'elle est peu connue. Elle est excessivement rustique, sobre, bonne pondeuse, précoce, bonne couveuse, et à recommander dans les fermes où on nourrit peu la volaille. On la rencontre dans le Sud-Est de la Belgique, surtout dans les Ardennes.

Elle ressemble à la Campine par l'ensemble de ses formes, son volume et ses qualités. Le coq pèse 2 1/2 kilos; les pattes sont ardoise foncée, la chair blanche.

La race est pondeuse, précoce et donne beaucoup d'œufs pesant environ 60 à 65 grammes. Elle couve assez tard et défend courageusement sa progéniture. Les poulets sont précoces, faciles à élever, d'une chair fine.

Il y a deux variétés principales : la *dorée* et l'*argentée*. La *variété dorée* est la plus répandue. Nous donnerons la description de chacune de ces deux variétés.

1° La variété dorée.

Le coq de la variété dorée. — La *crête*, dentelée, est simple, droite et d'une hauteur moyenne de quatre à cinq centimètre sur sept à neuf

(1) L'*Union*, organe des syndicats agricoles du Luxembourg.

centimètres de long, les dents en sont régulières et peu profondes; elle est d'un grain assez gros, elle se prolonge peu en arrière et s'avance peu sur le bec. La *tête* est fine. L'*œil* est brun clair et plus clair quand l'oiseau est plus âgé. La *face* est rouge. L'*oreillon*, rouge maculé de blanc, est plus ou moins pendant. Le *bec*, corne foncée de longueur moyenne. Les *barbillons* pendants, de petites dimensions. Le *cou* est de longueur moyenne. La *poitrine* de largeur moyenne est portée en avant. Les *épaules* sont de largeur proportionnée à celle du corps. Les *ailes* sont longues et bien serrées. Le coq les tient un peu plus basses dans l'attitude fière. Le *dos* et les *reins* sont de largeur et de longueur proportionnée aux dimensions du corps, soit ni large ni étroit. Le *camail* et les *reins* sont rouge bai, bien fournis de plumes allongées. Les *plumes* de la poitrine sont noires, marquées irrégulièrement de chamois foncé sur leur moitié antérieure, parfois elles sont presque entièrement rouge cuivré. Les *épaulettes* sont acajou foncé veloute. Les petites et moyennes couvertures des ailes sont bleu métallique et l'ensemble des grandes plumes de l'aile forme une plaque de couleur chamois où l'on distingue cependant le liseré noir de chaque plume. La *queue* est noire avec reflets verts, même sur les grandes plumes rectrices, elle est portée semi obliquement.

Un *caractère saillant*: c'est que les grandes rectrices et les faucilles sont très larges et longues. Les *faucilles* moyennes et petites sont abondantes.

Les *cuisse*s de longueur moyenne sont noires ou légèrement marquées de brun. Les *tarses*, proportionnés à la taille de l'oiseau, sont bleu plomb très foncé et exempts de plumes; les éperons généralement noirâtres. Les *doigts*, au nombre de quatre, sont de longueur moyenne et terminés par des ongles noirs.

Le port de l'oiseau est fier et hardi.

La poule de la variété dorée — Chez la *poule*, le *plumage* ressemble à celui de la poule Cochin-perdrix. La tige de la plume est jaune clair sur la poitrine et le camail. Le fond de la plume est chamois, le *bord externe est chamois*, puis il y a des rayures elliptiques noires qui alternent avec le chamois; sur les ailes, le noir domine un peu plus.

Le dessin devient plus sombre sur le dos de façon à être seulement pointillé de jaune et bordé d'un mince liseré jaune chamois sur fond noir. Ce dessin perd de sa netteté vers le bas des jambes; les plumes duvetueuses du ventre sont noires, mélangées de gris.

La *queue* est noire et les couvertures marquées d'un peu de jaune chamois. La *crête* petite, simple et droite, d'un à deux centimètres de hauteur, est rouge foncé parfois noirâtre. Les *yeux* sont bruns. Les *paupières*



sont souvent teintées de bleu foncé. Les *oreillons* sont généralement blanchâtres avec des taches de pigment bleuâtre. Le *bec* et les *tarses* sont de la même couleur que chez le coq. Les *poussins* sont généralement noirs avec plus ou moins de brun autour du bec et des yeux ; d'autres naissent plus clairs avec des rayures brun foncé alternant avec du brun clair sur le dos. Les *poussins* en naissant portent un duvet brun, très foncé.

2° La variété argentée.

Le plumage est dessiné comme dans la variété dorée sauf que le rouge est remplacé par le blanc. Les coqs portent du brun aux épaules, de sorte qu'ils sont vêtus de la belle livrée des Combattants et Phœnix appelée *Yellow duckwing*.

Le coq a le camail et les reins blancs ou crème. L'ensemble des grandes plumes de l'aile forme une plaque de couleur blanche où le liseré noir apparaît parfois. Les plumes de la poitrine sont noires et marquées irrégulièrement de blanc.

Chez la poule : la tige de la plume est blanche sur la poitrine et le camail. Le fond de la plume est blanc, le bord extérieur est blanc, puis il y a des rayures elliptiques gris noir qui alternent avec le blanc ; sur les ailes et le dos, le dessin de la plume devient plus sombre de façon à être simplement pointillée de blanc et bordée d'un mince liseré blanc sur fond noir.

Certains aviculteurs donnent encore comme variété de la race ordinaire la poule *noire* qui se rencontre dans les ardenne belges et françaises, surtout dans la province de Liège et les contrées voisines. Depuis quelque temps les connaisseurs en font une race distincte appelée *race de Herve*. Quant à la poule *sans queue* que l'on rencontre encore çà et là, elle constitue aussi une race distincte.

III. — Le syndicat avicole.

1° La genèse de l'idée syndicale.

L'idée d'un syndicat avicole de vente et sa réalisation concrète sont l'œuvre de M. l'abbé Hallet, l'intelligent et actif promoteur des œuvres sociales et agricoles de la région de Morhet.

De temps immémorial, le commerce des œufs et du beurre, y était entre les mains des boutiquiers et des marchands de gros. La ménagère portait ses

œufs à la boutique tous les 8 ou 15 jours, lorsqu'elle en avait, sinon un panier complet, du moins une douzaine. En échange de ses œufs, elle recevait une certaine quantité de marchandises dont elle pouvait avoir besoin, telles que sucre et café. Le boutiquier à son tour remettait ces œufs à des marchands de gros de Bastogne ou de Neufchâteau auxquels on donne le nom de *Leveux*. Ceux-ci, tous les 8 ou 10 jours, venaient faire le relevé des provisions accumulées par les boutiquiers dans l'intervalle de deux visites et ne faisaient d'expéditions que 2 ou 3 fois par mois lorsque les quantités étaient suffisantes pour un fort envoi ; de là, le mauvais renom et la dépréciation des œufs des Ardennes. Le *leveux* avait soin de payer lui aussi le boutiquier en nature, c'est-à-dire avec des marchandises dont celui-ci pouvait avoir besoin, et fixait lui-même le prix à payer pour les œufs qu'il achetait, de sorte que le boutiquier et le marchand de gros trouvaient à ce système une double source de bénéfices : bénéfices sur leurs achats d'œufs et bénéfices sur leurs fournitures de marchandises.

La situation ainsi faite aux cultivateurs pouvait donc se résumer comme suit : d'une part, les œufs ardennais subissaient sur le marché belge une forte dépréciation parce que les produits livrés aux consommateurs étaient trop vieux ; et d'autre part, les prix qu'obtenaient les producteurs n'étaient pas assez rémunérateurs, et ce à cause des bénéfices trop grands que prélevaient les intermédiaires.

C'est pour remédier à cette situation qu'un groupe de cultivateurs, sous l'impulsion de M. Hallet, résolut de tenter l'organisation de la vente en commun des œufs, tout en travaillant au développement de l'élevage de la volaille. Rappelons-nous que cette spéculation est très rémunératrice dans les Ardennes à cause de l'isolement des habitations et à cause des pâturages qui les entourent presque toutes.

2° La création du syndicat.

La création d'une section avicole fut décidée le 1^{er} décembre 1898, et l'on se mit sans tarder résolument à l'œuvre.

Le question la plus difficile à résoudre était celle des débouchés. M. Hallet l'étudia sous tous ses aspects, se mit en relation avec les marchands de gros de Liège, de Namur, de Bruxelles et de Charleroi, et par les démarches personnelles sollicita la clientèle des collèges, des couvents, des hôtels et même d'une certaine catégorie de maisons bourgeoises. Ajoutez à cela que des affiches-réclames furent lancées dans le public par milliers d'exemplaires.

Ces efforts furent bientôt couronnés de succès, et la question des débou-

chés étant résolue le syndicat peut commencer ses opérations. La suite de la présente monographie nous redira son organisation interne, la marche de ses affaires et les résultats qu'il a obtenus.

CHAPITRE II.

Organisation interne du syndicat.

I. — La nature et le but du syndicat avicole.

1° Sa nature.

Le syndicat avicole de Rosière n'est pas une œuvre autonome et indépendante, mais une simple section du syndicat St-Eloi, société coopérative d'achat dont le siège social est à Rosière.

Cette société présente un certain nombre de caractères distinctifs qu'il importe de définir. Et d'abord c'est une association coopérative, non seulement à cause de la forme légale qu'elle a revêtue, mais encore parce que son activité se dépense au profit de ses membres seuls ; c'est une œuvre régionale, parce que sa sphère d'action embrasse toute la région comprenant les villages de Rosière-la-Petite, Rosière-la-Grande, Vaux-les-Rosière, Morhet, Remience, Nives, Cobreville, Sûre, Remoiville et Remichampagne ; c'est un syndicat d'élevage, parce qu'il se donne comme but l'amélioration des races avicoles et l'introduction des produits améliorés ; c'est avant tout un syndicat de vente, parce que jusqu'ici son activité s'est principalement concentrée sur la vente collective des œufs ; enfin, c'est une société qui prend pour point d'appui la laiterie régionale de St-Eloi ; et en effet, les œufs destinés à la vente se concentrent d'abord dans les locaux des différentes sections de la laiterie, puis dans le local central de Rosière-la-petite où se préparent les expéditions.

2° Son but.

Le syndicat avicole de Rosière poursuit à la fois un but professionnel et un but économique.

Le but professionnel consiste dans l'étude et la diffusion de la science

avicole non seulement dans ses principes et dans sa théorie, mais encore dans ses applications pratiques.

Le but économique se concentre dans les questions d'élevage et de vente. Il consiste d'abord dans l'élevage en commun des oiseaux de basse-cour, dans l'achat collectif des produits améliorés, et dans l'amélioration des races les plus favorables ; il consiste aussi et surtout dans la vente en commun des œufs. C'est en effet ce dernier point qui, jusqu'ici, a retenu principalement l'attention du syndicat de Rosière.

II. — Le fonctionnement du syndicat.

1° Les fonds sociaux.

Les fonds qui sont à la disposition du syndicat se décomposent comme suit : le montant des taxes payées à l'origine par les coopérateurs, le capital emprunté, et le total des bénéfices nets réalisés.

Les taxes ont été absorbées dès la fondation du syndicat par les frais de premier établissement. Quant au capital d'emprunt, il a été utilisé pour l'achat du matériel et pour la constitution d'un fonds de roulement destiné à assurer le paiement anticipé des coopérateurs. Le matériel a coûté 1052 frs 89 et le syndicat a emprunté pour le payer mille francs à la caisse rurale de Rosière, le surplus ayant été fourni par la caisse sociale. Quant au fonds de roulement, il a été constitué par un emprunt de 1350 frs fait à un bailleur de fonds. Mais depuis, la société a contracté un nouvel emprunt de 1300 francs à la caisse rurale à l'effet de rembourser le bailleur de fonds primitif, si bien que la dette du syndicat envers la caisse rurale est actuellement de 2300 francs. Notons toutefois que la réserve, destinée à l'amortissement, devrait être défalquée de cette dette.

2° Le personnel.

Le service de la vente des œufs nécessite l'emploi d'un personnel assez nombreux. Ce personnel comprend un *directeur* qui tient la comptabilité, dirige les expéditions, fait les encaissements et paie les coopérateurs ; un *camionneur* qui, 3 ou 4 fois par semaine, transporte au local central de Rosière-la-petite, les œufs des sections ; les *turbineuses* et autres agents sectionnaires qui reçoivent directement les œufs des coopérateurs, les paient, les estampillent et les remettent au camionneur ; enfin, les



ouvrières de la laiterie de Rosière-la-petite qui impriment sur les œufs l'estampille syndicale, les emballent et les expédient. Notons avec soin que tous ces agents sont en même temps au service de la laiterie régionale de Rosière et au service du syndicat.

Le personnel est rémunéré comme suit par le syndicat : le directeur reçoit cent francs par an, et le camionneur, cinquante ; les turbineuses touchent actuellement 1 franc par mille œufs qu'elles reçoivent et estampillent, alors qu'à l'origine on ne les paie que cinquante centimes pour le même travail. Quant aux ouvrières employées aux diverses manutentions dont nous avons parlé plus haut, leur rémunération est comprise dans le salaire que leur paie la laiterie. Rappelons-nous en effet que les emballages et les expéditions se font au local central de la laiterie, à Rosière-la-Petite.

3° Les locaux du syndicat.

Le syndicat avicole a besoin de locaux pour la concentration et l'expédition des œufs dont il organise la vente collective. Ces locaux, et ceci constitue une caractéristique bien nette de sa constitution, sont ceux que la laiterie de Rosière met gracieusement à sa disposition.

La laiterie de Rosière étant régionale comprend un certain nombre de sections où se fait, au moyen d'écrèmeuses centrifuges et dans des locaux spéciaux, l'écémage du lait des coopérateurs qui habitent dans la sphère d'action de la section. Cet écémage se fait par des ouvrières qu'on appelle turbineuses. La transformation de la crème en beurre se fait dans le local central de la laiterie à Rosière-la-Petite où, plusieurs fois par semaine, la crème est transportée, mélangée et barattée. La laiterie dispose donc de deux catégories de locaux : les locaux de chaque section et le local central de Rosière-la-petite. Ces locaux, la laiterie les met à la disposition du syndicat. Les locaux de section servent à la première concentration des œufs ; le local central sert à leur concentration générale et aux diverses manipulations que nécessitent les expéditions. Nous reparlerons plus loin avec détail de cette double concentration.

4° Les opérations de vente.

Les débouchés. — Le syndicat avicole de Rosière a pu trouver deux catégories de débouchés pour écouler les œufs de ses coopérateurs : ce sont

d'une part un certain nombre d'intermédiaires ou de marchands de gros, et d'autre part, les consommateurs eux-mêmes.

Les intermédiaires avec lesquels le syndicat fait régulièrement des affaires ont leurs installations à Bruxelles, Namur, Liège et Charleroi. Les consommateurs auxquels le syndicat fait des livraisons directes sont les collèges, les couvents, les hôtels, les pâtisseries, et un certain nombre de maisons bourgeoises qui en même temps achètent du beurre à la laiterie de Rosière. C'est ainsi qu'assez bien de petits clients achètent chaque semaine quelques kilos de beurre et deux ou trois douzaines d'œufs : le tout leur est expédié dans une même caisse et arrive bien frais à domicile.

La concentration des œufs. — La concentration des œufs exige deux opérations. La première concentration des œufs se fait dans chacune des sections de la laiterie régionale, dans les locaux même où se trouve la turbine ou écrèmeuse. Les coopérateurs y apportent leurs œufs deux ou trois fois par semaine, selon la saison et les besoins de la vente. Les turbineuses annotent dans un registre spécial le nombre d'œufs qu'elles reçoivent et ces annotations se font au fur et à mesure des arrivées. Notons que les coopérateurs sont libres de conserver les œufs dont ils ont besoin, soit pour leur ménage, soit pour leurs couvées, soit pour la vente directe aux consommateurs locaux, soit pour la vente aux boutiques.

La seconde concentration ou la concentration générale se fait dans le local central de la laiterie, à Rosière-la-petite. Les œufs destinés aux ventes collectives y sont amenés trois fois par semaine par le camionneur, en même temps que la crème qu'on y transformera en beurre.

L'estampillage des œufs. — Les œufs destinés à la vente sont marqués et de l'estampillage syndical et de l'estampillage personnel des fournisseurs.

L'estampillage des fournisseurs consiste en un numéro ou chiffre qui leur est réservé et qu'on imprime sur l'œuf au moyen d'un tampon en caoutchouc à encre bleue. Ce premier estampillage se fait soit à domicile par les coopérateurs eux-mêmes, soit par la turbineuse dans le local des sections laitières où se font les concentrations. Ce chiffre permet au directeur et au consommateur de retrouver le fournisseur d'œufs pourris ou de fraîcheur douteuse.

L'estampillage syndical consiste dans une double marque qu'on imprime sur les œufs et dont l'une « Œufs frais » constitue la garantie authentique



de la fraîcheur des produits, et dont l'autre «*Syndicat St-Eloi de Rosière*» est la firme de la société. Ce double estampillage se fait dans le local central de la laiterie régionale, à Rosière-la-petite.

Cet estampillage augmente évidemment les frais de manutention, mais il donne à l'œuf un plus bel aspect et au client une garantie de fraîcheur, sans compter qu'il constitue une réclame permanente en faveur du syndicat. Mais les marchands de gros n'aiment guère ce système parce que, prétendent-ils, il a pour conséquence de leur faire perdre leur clientèle, celle-ci préférant s'adresser alors directement au syndicat.

La classification des œufs. — A l'origine, on classait les œufs en différentes catégories et le syndicat avait défini comme suit les bases de classification :

1^{re} catégorie, les *gros* œufs c'est-à-dire pesant 70 grammes et plus. Il en fallait 14 pour un kilo.

2^e catégorie, les œufs *moyens*, c'est-à-dire pesant 60 grammes et plus. Il en fallait 17 pour un kilo.

3^e catégorie, les *petits* œufs c'est-à-dire pesant 50 grammes et plus. Il en fallait 20 pour 1 kilo.

Mais on constata bientôt que les petits œufs ou bien ne se vendaient pas, ou bien ne se vendaient qu'à bas prix, aux pâtisseries, aux liquoristes et aux mégisseries, et que les prix obtenus pour les gros ne compensaient pas la perte. On résolut donc de ne plus faire qu'une seule catégorie, mais de refuser les œufs dont le diamètre serait inférieur à 42 millimètres, et qui pèseraient moins de 45 grammes.

Les garanties de fraîcheur. — Toutes les précautions requises sont prises par le syndicat pour assurer la fraîcheur et la propreté des produits. Ces deux conditions sont en effet absolument nécessaires au succès des ventes collectives.

En conséquence, les coopérateurs doivent s'engager à ne livrer que les œufs de leurs propres poules, à n'en pas acheter ailleurs pour les revendre au syndicat, et à déclarer exactement le nombre de leurs poules lorsque la direction jugera bon de le leur demander. Ils s'engagent en outre à ne fournir que des œufs frais c'est-à-dire de la semaine courante, à ne pas faire de réserve pendant l'été pour les époques de meilleure vente, à n'en-

voyer que des œufs propres et non lavés, et à placer dans les nids un œuf artificiel afin d'éviter toute substitution.

Notons que pour tout œuf gâté, les coopérateurs doivent rendre deux œufs frais, en guise d'amende. La récidive peut entraîner l'exclusion. Mais jusqu'ici aucune de ces pénalités n'a dû être appliquée ; il a suffi d'attirer l'attention des ménagères un peu négligente pour éviter toute récidive.

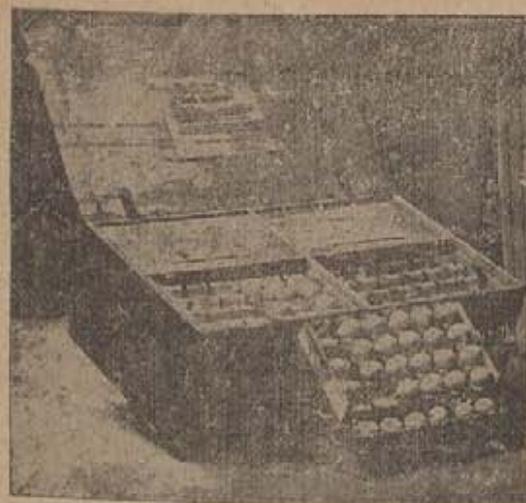
Les emballages. — Le syndicat essaya tous les systèmes d'emballage usités communément dans le commerce : caisses, paniers et tonnelets à beurre, garnis de paille longue ou hachée, de balles d'avoine ou d'épeautre, de rognures de papier, de sciure ou de fibres de bois. Mais aucun de ces systèmes ne lui parut satisfaisant : les uns étaient trop encombrants ou trop salissants dans une laiterie ; les autres, ne s'obtenaient que difficilement en certaines saisons, comme par exemple les balles d'avoine en été ; et tous donnaient trop de déchets, soit environ 8 à 9 % de casse.

On essaya aussi le système anglais des boîtes en carton à casiers pliants. Ces boîtes, de 25 œufs chacune, sont jolies et fort commodes pour l'étalage. Mais l'administration des chemins de fer ne les accepte que si elles sont emballées dans d'autres caisses en bois, ce qui augmente trop considérablement le prix de revient. Ces boîtes ne peuvent donc servir que pour l'exportation et pour les expéditions de beurre et d'œufs dans une même caisse.

Enfin, après des tâtonnements qui durèrent trois mois, on adopta le système des caisses hamacs encore en vigueur aujourd'hui.

La caisse hamac est une caisse en bois de sapin avec couvercle monté sur charnières et serrure, comme une malle de voyage. A l'intérieur, des casiers mobiles, tous de même dimension, se superposent et pouvant s'adapter à toutes les caisses, quelque soit leur contenance. Ces casiers sont formés de réglottes en bois blanc, montées sur cadre, entrecroisées par des lames de carton et garnies transversalement de bandes de feutre mou, de manière à former de petites cases rectangulaires dans lesquelles les œufs sont suspendus comme dans un hamac. Chacun des casiers est fait pour contenir 24 œufs. Les caisses sont de dimensions fort différentes : il y en a de 6 douzaines, de 10, de 20, de 30, de 40, de 50, de 60, de 80 et de 100 douzaines. Notons toutefois que les caisses de 60 douzaines et au delà sont trop lourdes et peu maniables. Il est donc préférable de n'utiliser que les caisses de dimension inférieure. C'est pourquoi le syndicat de Rosières a fait scier en deux toutes ses grandes caisses pour les transformer en caisses plus petites. Pour les grosses expéditions, on emploie des paniers en osier

avec balles d'avoine ou de paille hachée. La figure suivante nous aidera à mieux comprendre la théorie.



Le système des caisses hamacs est on ne peut plus avantageux non seulement au point de vue de la propreté, et de la facilité des emballages et des déballages, mais encore parce qu'il diminue les déchets et la casse dans de notables proportions. Ajoutons que les casiers peuvent très bien servir pour les expositions aux étalages et vitrines des marchands.

5^e Les questions financières.

Les frais généraux. — Les frais généraux comprennent les frais de recollement des œufs, les frais d'expédition et les frais d'administration.

Les frais de recollement se décomposent comme suit : les frais de camionnage qui sont de cinquante francs par an, et les sommes payées aux turbineuses pour le travail que nécessite la concentration locale et l'estampillage des œufs. Notons que ces frais sont réduits à leur minimum parce que le camionneur et les turbineuses sont en même temps au service de la laiterie de Rosières.

Les frais d'expédition des œufs sont à la charge de la société. Mais les frais de retour des caisses vides sont supportés par les clients. En fait

cependant, les clients réexpédient fréquemment les caisses non-franco et la société se voit dans l'obligation de payer le port en retour. Il y a là un abus pour la disparition duquel toutes les sociétés similaires et mêmes les laiteries devraient s'entendre. C'est du reste une règle commerciale admise que les paniers vides se retournent toujours franco.

Quant au frais d'administration, ils comprennent le traitement du directeur qui est de 100 francs par an, et les autres frais tels que frais de correspondance et d'encaissement.

Les recouvrements et rentrées de fonds. — La rentrée des fonds que doivent les clients pour leurs achats d'œufs se fait soit par mandat-postal expédié par l'acheteur lui-même, soit par quittance postale que dépose le directeur du syndicat. Les paiements se font tantôt au comptant et tantôt à terme, celui-ci étant de 8, de 15 et même de 30 jours.

Le paiement des coopérateurs. — A l'origine, les coopérateurs (1) étaient payés à la fin de chaque quinzaine, d'après les bulletins de recollement dont voici le modèle. Rappelons nous qu'au début, les œufs étaient classés en trois catégories d'après leur poids et leur grosseur.

SYNDICAT STE-LOI

Village de

SECTION AVICOLE

Mois de

Quinzaine

BULLETIN

1 NUMEROS	2 Noms des syndicataires	3 DATES	4 ŒUFS			5 TOTAL			6 PRIX			7 VALEUR	SIGNATURES POUR ACQUIT
			1 ^{er} choix	2 ^e choix	3 ^e choix	1 ^{er} choix	2 ^e choix	3 ^e choix	1 ^{er} choix	2 ^e choix	3 ^e choix		
1	Joseph H.	1 3 5	10 4	5 1	5 10	9	18	27	0,10	0,09	0,08	4,68	
2	Pierre X.	1 3 5	10 5 8	5 4 6	5 0 5	20	15	10	0,10	0,09	0,08	8,15	
3	Jacques L.	1 3 5	10 15 15	5 4 3	5 0 14	40	40	15	0,10	0,09	0,08	6,10	
	etc.												

(1) Monographie de la Section Avicole de Rosière par C. Hallet et F. Pierre.



Les bulletins, tenus à jour par les turbineuses ou par les conseillers sectionnaires, étaient renvoyés au directeur du syndicat à la fin de chaque quinzaine. Celui-ci y indiquait le prix des œufs dans la colonne 6, et dans la colonne 7 le montant total de ce qui revenait à chaque coopérateur pour ses fournitures; il renvoyait alors aux turbineuses les bulletins ainsi remplis, avec l'argent destiné aux paiements.

Mais le système de paiement différé avait l'inconvénient de faire croire aux coopérateurs que les prix indiqués sur les bordereaux étaient les prix du jour, tandis qu'ils étaient ceux du mois précédent. On le remplaça donc par le système des paiements comptant.

Le système du paiement comptant a été organisé comme suit. Chaque turbineuse possède un carnet à souche pour l'inscription des œufs que lui apportent les coopérateurs. Ce carnet est fait d'après le modèle ci-joint.

Syndicat St-Eloi de Rosières (Morhet). Section avicole.
Recollement des œufs. Village de *Rosières* le 2 janvier 1901

DATES	NOMS	Nombre	Douz ^{es}	Prix	TOTAL
Janvier 2	Joseph Pierre	100		8 c.	8.00
"	Henri Delperte	200		8 c.	16.00
"	Casimir Leroy	150		8 c.	12.00

Les fournitures d'œufs sont inscrites sur le bulletin et sur la souche, celle-ci restant entre les mains de la turbineuse, tandis que le bulletin est remis au camionneur de la laiterie chaque fois qu'il fait un transport d'œufs pour le local central.

La turbineuse paie les œufs au fur et à mesure qu'on les lui apporte, et trois ou quatre fois par semaine, elle les remet au camionneur avec les bulletins dont nous avons parlé plus haut. Les prix à payer aux coopérateurs pour leurs œufs sont fixés d'après les prix moyens de vente, de façon toutefois à ce que le prix fixé soit supérieur aux prix du village tout en

laissant un bénéfice pour la société. Parfois cependant, ce prix est supérieur à celui que paie le client. Ces paiements anticipés nécessitent naturellement un fond de roulement assez important. C'est dans ce but que le syndicat a emprunté une somme de 1350 francs. C'est le camionneur de la laiterie qui apporte aux turbineuses les fonds dont elles ont besoin pour le paiement des œufs fournis dans l'intervalle de deux voyages. A la fin du mois, elles remettent au directeur toutes leurs souches pour le contrôle des œufs et le paiement de leurs gages.

Quant aux bénéfices dont nous parlons plus haut, ils servent au paiement des frais généraux et à l'amortissement du capital social. Les excédents doivent être partagés entre les coopérateurs au prorata des fournitures faites par chacun d'eux.

CHAPITRE III.

La marche des affaires et les opérations faites.

I. — Les coopérateurs et leurs basses-cours.

1° Les coopérateurs.

Le tableau suivant nous dira le nombre des coopérateurs pour chacune des sections pendant les trois premiers exercices sociaux. Ces statistiques indiquent la situation au 1^{er} janvier.

VILLAGES	1899	1900	1901
Morhet	23	24	6
Nives-Cobreville	27	29	6
Rumieucq	10	13	5
Rosière-la-Petite	49	49	8
Rosière-la-Grande	11	12	6
Remoiville	18	19	3
Remichampagne	16	16	9
Sûre	14	18	—
Vaux-les-Rosières	31	23	19
	199	183	62



Le troisième exercice indique une diminution considérable du nombre des coopérateurs qui vendent leurs œufs par l'intermédiaire du syndicat. Cette diminution provient surtout de la concurrence des marchands et aussi de ce fait que les œufs des Ardennes étant plus connus et mieux appréciés grâce à l'action du syndicat avicole, se vendent mieux qu'autrefois, même lorsqu'ils sont offerts sur le marché par l'intermédiaire des marchands ardennais. Ceux-ci du reste n'hésitent pas à offrir aux cultivateurs des prix plus élevés que ceux qu'ils obtiennent eux-mêmes par leurs ventes, quitte à se rattraper sur les marchandises qu'ils remettent aux cultivateurs en échange de leurs œufs.

2° *Le recensement des basses-cours.*

Le tableau suivant nous donne le recensement des basses-cours au 1^{er} janvier de chaque exercice. Nous n'avons pu nous procurer ce document pour l'exercice 1901 parce que les opérations de recensement ont été omises.

VILLAGES	1899					1900				
	Coopérateurs	Poules	Coq.	Moyenne des poules par		Coopérateurs	Poules	Coq.	Moyenne des poules par	
				Coopér.	Coq.				Coopér.	Coq.
Rosières-la-Petite	19	558	15	18	18	421	41	22	17	
Rosières-la-Grande	11	295	17	20	12	281	15	23	18	
Vaux-les-Rosières	34	614	20	23	12	700	23	24	21	
Nivels-Cobreville	14	484	30	33	18	682	35	24	27	
Siro	14	321	0	22	18	357	15	21	18	
Rémouville	18	421	17	22	15	501	21	21	18	
Rémichampagne	23	529	22	24	15	421	21	21	18	
Morhet	25	347	20	17	14	474	17	17	17	
Rémouille	10	322	21	32	13	387	13	30	12	
Totaux	169	3052	153	—	163	4317	198	—	—	
Moyenne	—	—	—	21	21	—	—	21	22	

Le nombre moyen des poules par coopérateur a donc augmenté, tandis que la moyenne par coq diminuait.

II. — Les ventes effectuées et les prix obtenus.

1° *Les œufs vendus en 1899.*

Le tableau suivant nous indique la quantité d'œufs vendus en 1899, ainsi que le montant total et moyen des prix obtenus.

MOIS	Quantités d'œufs vendus	LEUR VALEUR	
		Totale	Moyenne
		FRS	
Janvier-Février	23.347	1792,18	0,064
Mars	47.088	2741,00	0,058
Avril	29.587	1773,74	0,060
Mai	39.296	2.814,47	0,070
Juin	24.490	1587,56	0,062
Juillet	21.142	1503,05	0,071
Août	26.555	1629,33	0,061
Septembre	16.091	1475,35	0,088
Octobre	4.358	405,15	0,093
Novembre	2.630	353,67	0,136
Décembre	3.902	498,25	0,126
Total	222.020	15.025,78	0,067
Vendu pour étrangers	19.454	384,20	0,055
Total général	202.566	15.610,04	0,075

Les œufs indiqués comme vendus pour compte d'étrangers représentent ce que le syndicat a vendu pour un syndicat voisin en voie de formation. Le total des œufs envoyés par les coopérateurs a été de 224.335. Mais il y a eu un déchet de 1709 unités, soit 8/10 %. Les déchets représentent soit les œufs gâtés, soit les œufs cassés, soit enfin les erreurs de compte.

Le maximum, le minimum et la moyenne des prix obtenus se déterminent comme suit :

	La pièce	Les 26
Maximum	0,15	3,90
Minimum	0,05	1,30
Moyenne	0,067	1,75

2° Les œufs vendus en 1900.

Le tableau suivant nous indique les quantités d'œufs vendus en 1900, ainsi que le total et la moyenne des prix obtenus.

MOIS	Quantités d'œufs vendus.	LEUR VALEUR	
		Totale	Moyenne
Janvier	4.474	536,80	0,120
Février	9.536	972,11	0,101
Mars	32.405	1088,21	0,061
Avril-Mai	67.567	3983,43	0,058
Juin	21.278	1500,50	0,064
Juillet	15.610	1170,59	0,075
Août	16.039	1234,91	0,085
Septembre	15.273	1336,29	0,087
Octobre	4.533	498,50	0,108
Novembre	3.646	459,70	0,126
Décembre	2.573	323,05	0,124
Total	195.608	14.117,89	0,0727

Le total des œufs envoyés représente le chiffre de 195.608. Mais il y a eu un déchet de 2533 unités, soit 1,3 œuf pour ‰.

3° Les œufs vendus en 1901

Le tableau suivant nous dira les quantités d'œufs vendus en 1901, ainsi que le total et la moyenne des prix de vente.

MOIS	Quantités d'œufs vendus.	LEUR VALEUR	
		Totale	Moyenne
Janvier	3.428	364,15	0,105
Février	16.078	1057,02	0,065
Mars	20.311	1292,83	0,062
Avril	23.348	1367,81	0,058
Mai-Juin	40.783	2717,00	0,066
Juillet	11.030	817,92	0,074
Août	13.295	1002,38	0,075
Septembre	11.270	903,88	0,081
Octobre	3.456	360,59	0,104
Novembre	1.316	182,30	0,138
Décembre	1.249	170,75	0,140
Total	146.330	10.357,28	0,07174

Le total des œufs envoyés représentait 146.330 unités. Mais il y a eu un déchet de 1957 œufs soit 1,3 œuf p. ‰.

4° Tableau comparatif des prix moyens obtenus.

Le tableau suivant nous donnera une idée des prix moyens obtenus pendant chacun des trois premiers exercices sociaux.

MOIS	1899	1900	1901
Janvier	0,064	0,120	0,105
Février	—	0,100	0,062
Mars	0,058	0,061	0,062
Avril	0,059	0,065	0,058
Mai	0,059	—	0,062
Juin	0,062	0,064	—
Juillet	0,074	0,070	0,074
Août	0,081	0,085	0,078
Septembre	0,088	0,087	0,081
Octobre	0,105	0,108	0,103
Novembre	0,150	0,126	0,128
Décembre	0,150	0,124	0,149
Moyenne générale	0,067	0,072	0,071

La moyenne de janvier 1899 est celle des mois de janvier et de février réunis ; celle de mai 1900 est celle de mai et juin réunis, et celle de juin 1900 est celle des mois réunis de juin et de juillet.

Les moyennes les plus élevées ont été de 15 centimes par œuf en novembre et en décembre 1899, de 0,126 en novembre 1900 et de 0,149 en décembre 1901.

5° Tableau comparatif des moyennes théoriques du syndicat et des marchands.

Le tableau (1) suivant nous donnera la moyenne théorique des prix obtenus par le syndicat de Rosière et des prix donnés par les marchands locaux en 1899.

(1) Monographie de la Section Avicole de Rosière par C. Hallet et F. Pierre.

Les moyennes que nous publions sont des moyennes théoriques, qui supposent que pendant chacune des quinzaines de l'année, on a toujours vendu la même quantité d'œufs soit au syndicat, soit chez les marchands. Ces moyennes théoriques baisseront donc dans la même proportion que les moyennes réelles, et l'écart entre les moyennes théoriques et les moyennes réelles aussi bien des marchands que du syndicat, restera toujours les mêmes, toutes choses égales d'ailleurs. Quant aux moyennes des marchands, nous les avons établies en tenant compte des prix non seulement des marchands habitant la circonscription du syndicat mais encore des marchands des régions voisines.

MOIS	Quinzaines	Moyennes du syndicat		Moyennes des marchands	
		la pièce	le quarteron de 26	la pièce	le quarteron de 26
		1	2	3	4
Janvier	1	0,12	3,12	0,081	2,20
Février	2	0,12	2,95	0,080	1,80
Mars	3	0,098	1,67	0,052	1,35
Avril	4	0,058	1,508	0,048	1,24
Mai	5	0,037	1,382	0,030	1,20
Juin	6	0,051	1,456	0,048	1,25
Juillet	7	0,055	1,33	0,050	1,30
Août	8	0,055	1,33	0,050	1,30
Septembre	9	0,058	1,508	0,052	1,35
Octobre	10	0,06	1,56	0,055	1,45
Novembre	11	0,061	1,716	0,057	1,50
Décembre	12	0,07	1,82	0,063	1,65
Moyenne		0,073	2,000	0,0649	1,60

L'écart entre la moyenne générale des marchands et celle du syndicat était donc $0,079 - 0,0649 = 0,0141$ par œuf ou $0,0141 \times 26 = 0,37$ centimes par quarteron. Le nombre des œufs vendus en 1899 ayant été de 224.435, le bénéfice réalisé par le syndicat a été de $224.435 \times 0,0141 = 3164$ francs 53 centimes.

III. — Les sommes payées aux coopérateurs.

1° Les paiements en 1899.

Le tableau suivant nous donne la valeur totale des œufs payés aux coopérateurs des sections en 1899. Nous y voyons aussi, la moyenne des recettes qui ont été faites par chacun d'eux.

VILLAGES	Nombre de		Œufs payés		Moyennes par			
	Coopérateurs	Poules	Quantité	Valeur	poule		coopérateur	
					œufs	valeur frs.	œufs	valeur frs.
Vaux-les-Rosières	31	611	3938	2369,75	31	5,22	1377	104,54
Nives-Sûre-Colréville	41	787	2981	1945,52	37	3,28	719	47,45
Rosières-la-Petite	19	358	2320	1325,62	65	4,19	1226	75,63
Rosières-la-Grande	11	295	1674	1094,52	60	3,80	1170	92,50
Marchet	23	317	2753	1965,00	73	4,60	1265	85,44
Remiencourt	10	222	2361	1540,00	73	4,00	2590	154,00
Remoiville	18	421	2804	1827,18	84	5,40	1065	101,54
Remichampagne	16	523	23704	1744,01	45	2,80	1465	98,75
Total	193	3962	224435	14503,70	—	—	—	—
Moyennes	—	—	—	—	62	3,30	1327	86,17

Notons que pendant cet exercice les paiements se faisaient par quinzaine afin de laisser aux bulletins de recollement le temps de rentrer, et aux clients le temps de payer les marchandises qu'ils avaient reçues. Les paiements n'avaient donc lieu qu'après la rentrée des fonds. Mais à partir de 1900, les coopérateurs furent payés au comptant par les turbineuses au moment de la remise des œufs entre leurs mains. Ce système a pu se réaliser grâce au fonds de roulement dont nous avons parlé plus haut.

2° Les paiements en 1900.

Le tableau suivant nous donne pour l'exercice 1900 la valeur total des œufs payés aux coopérateurs des différentes sections. Nous y voyons aussi les moyennes obtenues par coopérateur et par poule.

VILLAGES	Nombre de		Œufs payés		Moyennes par			
	Coopé- rateurs	Poules	Quantités	Valeurs	Poules		Coopérateur	
					Œufs	Valeur	Œufs	Valeur
			FRS		FRS		FRS	
Vaux-les-Bosières	23	614	23,785	2,429,10	79	4,92	1081	75,12
Nivern-Sire-Cobreville	15	933	26,454	1,752,88	79	4,92	400	31,80
Bosière-la-Petite	16	318	19,292	1,270,54	60	3,99	1210	79,10
Bosière-la-Grande	13	302	13,158	970,59	42	2,10	1012	67,48
Morhet	25	591	21,383	2,050,75	67	4,11	1082	70,92
Remence	11	216	20,588	1,347,72	65	6,23	1871	122,17
Remoiville	18	533	23,493	1,572,69	44	2,85	1201	87,36
Remichampagne	17	479	21,815	1,707,14	57	3,75	1380	103,35
Total	192	3802	197,098	13,122,26	—	—	—	—
Moyenne	—	—	—	—	54	3,20	1029	68,54

A partir de 1900, les cultivateurs ont été payés au comptant et anticipativement c'est-à-dire sans attendre les rentrées de fonds provenant de la vente collective des œufs et sans savoir ce que procurait cette vente. Les prix étaient fixés d'après la moyenne des mois précédents.

Le tableau suivant nous donne le détail des sommes ainsi payées par quinzaine aux coopérateurs.

Mois et quinzaines	Nombre d'œufs payés	Les prix accordés		
		Total	par œuf	
Janvier	1 ^{re} Quinzaine	2145	235,02	0,110
	2 ^e Quinzaine	2720	335,97	0,090
	Total	5875	571,30	0,087
Février	1 ^{re} Quinzaine	1016	514,28	0,085
	2 ^e Quinzaine	3542	312,59	0,090
	Total	4458	1,076,80	0,070
Mars	1 ^{re} Quinzaine	10,168	937,25	0,091
	2 ^e Quinzaine	10,857	943,00	0,090
	Total	21,025	1,880,25	0,090
Avril	1 ^{re} Quinzaine	12,426	738,18	0,054
	2 ^e Quinzaine	17,170	920,76	0,053
	Total	29,596	1,664,94	0,051
Mai	1 ^{re} Quinzaine	18,752	1,030,88	0,054
	2 ^e Quinzaine	14,054	615,42	0,047
	Total	32,806	1,646,30	0,050
Juin	1 ^{re} Quinzaine	13,827	855,85	0,061
	2 ^e Quinzaine	9,590	622,04	0,065
	Total	23,417	1,489,49	0,063

Mois et quinzaines	Nombre d'œufs payés	Les prix accordés		
		Total	par œuf	
Juillet	1 ^{re} Quinzaine	8161	138,20	0,065
	2 ^e Quinzaine	9537	637,50	0,070
	Total	17,698	1,205,80	0,068
Août	1 ^{re} Quinzaine	3541	610,12	0,075
	2 ^e Quinzaine	8030	687,94	0,070
	Total	17,180	1,328,34	0,075
Septembre	1 ^{re} Quinzaine	7224	582,08	0,080
	2 ^e Quinzaine	4370	379,85	0,086
	Total	11,594	962,53	0,083
Octobre	1 ^{re} Quinzaine	2319	219,05	0,094
	2 ^e Quinzaine	1554	155,10	0,10
	Total	3873	398,15	0,10
Novembre	1 ^{re} Quinzaine	1823	217,20	0,11
	2 ^e Quinzaine	2776	242,19	0,11
	Total	4625	459,39	0,106
Décembre	1 ^{re} Quinzaine	4310	111,10	0,140
	2 ^e Quinzaine	1549	102,57	0,104
	Total	2859	293,67	0,107
Omissions	Avril	80	4,40	—
	Juillet	105	7,35	—
Total général	197,098	13,127,13	0,066	

3^e Les paiements en 1901.

Voyons maintenant le détail des sommes payées en 1901 aux coopérateurs répartis par section, d'après l'importance des quantités vendues par chacune des sections.

VILLAGES	Coopé- rateurs	Œufs payés		Moyenne par coopérateur	
		Quantité	Valeurs	Quantité	Valeurs
Vaux-les-Bosières	19	30,271	1868,42	1568	103,10
Nivern-Sire-Cobreville	6	19,480	1213,90	3246	202,17
Bosière-la-Grande	6	15,534	909,99	2575	156,66
Bosière-la-Petite	8	11,028	958,98	1379	119,76
Morhet	6	14,393	451,22	2377	128,52
Remence	5	10,445	977,21	2093	215,44
Remoiville	2	14,987	943,04	498	245,96
Remichampagne	9	22,752	1459,37	2528	162,00
Total et moyenne	62	146,230	9543,25	2980	152,43

La moyenne des œufs apportés par chaque coopérateur est beaucoup plus élevée en 1901 que les années précédentes. La raison en est que, pour le dernier exercice, on n'a tenu compte que des coopérateurs qui, dans le courant de l'année, avaient vendu des œufs par l'intermédiaire du syndicat, tandis que les moyennes des années précédentes avaient été faites en tenant compte de tous les coopérateurs, même de ceux qui n'avaient fait aucune affaire avec le syndicat.

Le tableau suivant nous donnera, par quinzaine, le détail des paiements comptant et anticipés faits aux coopérateurs pendant l'année 1901.

Mois et quinzaines		Nombre d'œufs payés	Les prix accordés	
			Total	par œuf
Janvier	1 ^{re} Quinzaine	2010	201.00	0.100
	2 ^e " "	527	432.42	0.820
	Total	2537	633.42	0.250
Février	1 ^{re} Quinzaine	497	405.35	0.813
	2 ^e " "	3803	292.56	0.077
	Total	5710	697.91	0.122
Mars	1 ^{re} Quinzaine	13,317	707.04	0.053
	2 ^e " "	9,555	579.61	0.061
	Total	22,872	1,286.65	0.057
Avril	1 ^{re} Quinzaine	11,231	605.38	0.054
	2 ^e " "	13,398	729.45	0.054
	Total	24,629	1,334.83	0.054
Mai	1 ^{re} Quinzaine	12,250	693.80	0.057
	2 ^e " "	11,487	620.01	0.054
	Total	23,737	1,313.81	0.055
Juin	1 ^{re} Quinzaine	10,261	635.50	0.062
	2 ^e " "	6,783	427.00	0.063
	Total	17,044	1,062.50	0.062
Juillet	1 ^{re} Quinzaine	7197	474.75	0.066
	2 ^e " "	7260	484.90	0.067
	Total	14,457	959.65	0.067
Août	1 ^{re} Quinzaine	5999	419.93	0.070
	2 ^e " "	5892	412.44	0.070
	Total	11,891	832.37	0.070
Septembre		10,105	801.40	0.079
Octobre		2,550	211.35	0.083
Novembre		1,399	192.05	0.138
Décembre		1,547	180.55	0.117
Total général		146,220	9513.25	0.065

4^o Tableau comparatif des prix payés aux coopérateurs et des prix obtenus des clients.

Le tableau suivant nous donnera un aperçu comparatif des prix moyens que les clients ont payés au syndicat, et des prix moyens que le syndicat a accordé à ses coopérateurs.

MOIS	1900		1901	
	Prix payé par les clients	Prix payé aux coopérateurs	Prix payé par les clients	Prix payé aux coopérateurs
Janvier	0.125	0.097	0.105	0.082
Février	0.100	0.070	0.083	0.080
Mars	0.081	0.056	0.062	0.057
Avril	0.058	0.051	0.058	0.053
Mai	0.058	0.056	0.052	0.053
Juin	0.054	0.032	0.032	0.032
Juillet	0.070	0.038	0.074	0.036
Août	0.085	0.085	0.078	0.070
Septembre	0.087	0.085	0.081	0.078
Octobre	0.108	0.085	0.143	0.080
Novembre	0.120	0.116	0.128	0.100
Décembre	0.124	0.107	0.149	0.110
Moyenne générale	0.072	0.064	0.071	0.065

IV. — Les frais généraux.

1^o Le détail des frais généraux.

Le tableau suivant nous donne le détail des frais généraux de la section avicole de Rosières pour chacun des trois premiers exercices sociaux.

NATURE DES FRAIS GÉNÉRAUX	1899	1900	1901
1 ^o Direction	FRS 75.00	FRS 100.00	FRS 100.00
2 ^o Camionnage	25.00	50.00	50.00
3 ^o Frais de transport des caisses	267.29	491.70	491.21
a) à l'aller		73.04	20.50
b) au retour			
4 ^o Frais de recollement des œufs	40.71	28.55	111.51
5 ^o Réparation des caisses		75.00	
6 ^o Intérêts sur obligations		32.77	
7 ^o Frais d'encasement, de correspondances et de bureau	57.15	85.50	56.05
8 ^o Divers	2.15	7.70	
A retrancher la quote-part du syndicat agricole dans les frais généraux	1137.21	1009.93	845.26
Total des frais généraux	1137.21	919.90	629.83



Une partie des frais généraux de l'exercice 1899 ont été couverts par les taxes d'entrée qui furent perçues lors de la fondation du syndicat avicole, ce qui réduisit les frais généraux de cet exercice à 755 francs et 42 centimes.

2° La moyenne des frais généraux

Le tableau suivant nous donne la moyenne des frais généraux par œuf vendu, et par 100 francs des prix de vente obtenus.

ANNÉES	Les œufs vendus		Le total des frais généraux	La moyenne des frais généraux	
	Quantités	Valeur		par œuf vendu	par 100 francs de vente
1899	222.625	Fr. 15.025,78	1137,21	0,0051	7,56
1900	485.975	14.117,83	939,82	0,0047	6,51
1901	144.373	10.357,36	636,83	0,0044	6,14
Total	852.973	39.501,05	2093,90	0,0047	6,78

3° Tableau comparatif des bénéfices et des frais généraux.

Le tableau suivant établit un parallèle entre les bénéfices réalisés par le syndicat sur ses ventes collectives, et les frais généraux qu'elles ont nécessités. Ce parallèle porte à la fois sur les totaux et sur les moyennes.

Années	Les bénéfices de la vente d'œufs			Les frais généraux			Les excédents	
	Le total des bénéfices	La moyenne par œuf	La moyenne par 100 fr. de vente	Le total des bénéfices	La moyenne par œuf	La moyenne par 100 fr. de vente	Bonif.	Matif.
1900	928,48	0,0050	6,53	939,82	0,0047	6,51	78,22	—
1901	339,35	0,0058	8,49	636,83	0,0044	6,14	202,52	—
Total	2042,54	0,0056	6,56	2093,90	0,0047	6,78	203,84	302,50

Notons avec soin que si chacun des exercices sociaux se termine par un boni, c'est parce que les taxes d'entrée perçues à l'origine ont permis de

payer une partie assez considérable des frais généraux de l'exercice 1899. Mais si la société n'avait pas eu à sa disposition cette source de revenu et s'était contentée des bénéfices qu'elle a perçus sur les opérations de vente collective, elle se serait trouvée en déficit. Il est vrai qu'elle aurait pu dès 1900 majorer quelque peu à son profit la différence qu'elle établit entre les prix qu'elle obtient de ses clients, et ceux qu'elle accorde à ses membres.

V. — Les comptes et les bilans du syndicat avicole.

A. — Les comptes et le bilan en 1899.

1° Les recettes et les dépenses.

Le tableau suivant nous donne le détail des recettes et des dépenses en 1899.

LES RECETTES		LES DÉPENSES	
	FRS		FRS
1. Recettes diverses provenant de la vente d'œufs artificiels et des taxes d'entrée	419,60	1. Frais de direction, de comptabilité et de camionnage	100,00
2. Bénéfices réalisés sur la vente des œufs	774,71	2. Frais de recollement des œufs dans les villages	106,50
		3. Expédition et retour des caisses	957,29
		4. Frais d'encaissement	37,43
		5. Achat de registres, d'imprimés et d'œufs artificiels	236,22
		6. Divers	2,75
		Total	1.439,94
		A DEDUIRE	
		1. Valeur des œufs artificiels et imprimés en magasin	200,00
		2. Rectification au compte recollement	65,82
	1.193,71		265,82
			1.174,12

Le compte des recettes et des dépenses s'équilibre par un boni de frs 19,59 s'établissant comme suit :

Recettes	1193,71 Frs.
Dépenses	1174,12 "
Excédents	19,59 "



2° *Le bilan.*

Le bilan de l'exercice 1899 s'établit comme suit, l'année sociale prenant fin au 31 décembre.

ACTIF		PASSIF	
	frs		frs
1. En caisse	41.89	1. Emprunt Caisse rurale	4.000.00
2. Matériel	1.041.80	2. Crédoeurs divers	1.350.00
3. Marchandises (œufs) en magasin	450.00	3. Compte des profits et pertes	49.59
4. Provisions diverses	200.00		
5. Débiteurs divers	635.000		
	<u>2.369.09</u>		<u>2.369.59</u>

Le matériel (caisses, paniers, casiers, etc.) a coûté 1052.90 Mais la société en a vendu à d'autres syndicats pour 11 francs. Le matériel syndical ne vaut donc plus actuellement que 1041.80.

Les provisions diverses représentent les imprimés et les œufs artificiels qui ont nécessité une dépense de 236.23. Les ventes et livraisons diverses que le syndicat a faites à ses membres, ont réduit la valeur de ces provisions à 200 francs.

La société ayant besoin de fonds pour payer son matériel, a emprunté 1000 francs à la Caisse Raiffeisen ; de même, elle a emprunté à un bailleur de fonds la somme de 1350 francs qui lui était nécessaire comme roulement de fonds pour payer les coopérateurs de leurs fournitures d'œufs. Ce qui porte à 2350 francs le capital emprunté.

B. — Les comptes et le bilan en 1900.

1° *Les recettes et les dépenses.*

Le tableau suivant nous donne pour l'exercice 1900 le tableau détaillé des recettes et des dépenses. Rappelons-nous que l'année sociale va du 1^{er} janvier au 31 décembre.

LES RECETTES		LES DÉPENSES	
	FRS		FRS
1. Bénéfices sur compte-œufs	978.49	1. Port des expéditions	496.70
2. Quote-part du syndicat dans les frais généraux de la société.	400.00	2. Frais de retour des caisses	73.64
		3. Frais d'exposition	7.70
		4. Intérêts sur obligation	32.77
		5. Réparation des caisses	75.00
		6. Recollement des œufs	98.55
		7. Camionage	50.00
		8. Frais de comptabilité	100.00
		9. Correspondances et frais de bureau	85.50
	<u>1.078.48</u>		<u>1.019.86</u>

Le compte des recettes et des dépenses s'équilibre donc par un boni de 58 fr. 32 s'établissant comme suit :

Recettes	1.078.48 Frs.
Dépenses	<u>1.019.86 "</u>
Excédents	58.32 Frs.

2° *Le bilan.*

Le bilan de 1900 s'établit comme suit au 31 décembre, époque de la clôture des comptes.

ACTIF		PASSIF	
	FRS		FRS
1. En caisse	25.44	1. Emprunt à la Caisse rurale	2.300.00
2. Matériel	1.041.80	2. Crédoeurs divers	462.57
3. Marchandises (œufs) en magasin	440.00	3. Compte des profits et pertes	58.32
4. Provisions diverses	189.45		
5. Débiteurs divers	824.53		
	<u>2.520.89</u>		<u>2.520.89</u>

La valeur des provisions diverses est tombée de 200 frs à 189.45 par suite des ventes que la société a faites à ses membres dans le cours de l'exercice.



Le syndicat, en vue de rembourser le bailleur de fonds que lui avait prêté 1350 francs pour son fonds de roulement, emprunta 1300 francs à la Caisse rurale de Rosières. Il combla l'import de sa dette par 50 frs qu'il prit dans sa propre caisse. Le montant total de ses emprunts à la Caisse rurale s'élève donc à 2300 francs.

Les sommes dues par les débiteurs divers se répartissent comme suit : les clients doivent à la société 724,53 et le syndicat agricole de Rosières lui doit 100 francs comme quote-part dans les frais généraux, ceux-ci étant commun aux deux sociétés.

Quant aux créiteurs divers, ils représentent les coopérateurs auxquels la société doit 162 fr. 57 pour leurs fournitures d'œufs pendant la dernière quinzaine de décembre.

C. — Les comptes et le bilan en 1901.

1° Les recettes et les dépenses.

Le tableau suivant nous donne le détail complet des recettes et des dépenses en 1901.

LES RECETTES		LES DÉPENSES	
	FRS.		FRS.
1. Bénéfices sur compte œufs	830.35	1. Port des expéditions	431.31
2. Quote-part du syndicat dans les frais généraux	205.53	2. Frais de comptabilité et de recouvrement	214.31
		3. Port des caisses en retour	29.50
		4. Affranchissement des bordereaux et mandats	45.45
		5. Camionage	50.00
		6. Correspondance et divers	40.60
	<u>1.044.88</u>		<u>841.26</u>

Le compte des recettes et des dépenses s'équilibre donc par un boni de 203 frs 52 s'établissant comme suit :

Recettes	1.044.88 Frs.
Dépenses	841.36 "
Excédent	<u>203.52 Frs.</u>

L'excédent est donc de 204 francs environ, alors qu'il n'était que de 19 fr. 59 en 1899 et de 58 fr. 32 en 1900.

2° Le bilan.

Le bilan de 1901 s'établit comme suit au 31 décembre, époque de la clôture des comptes.

ACTIF		PASSIF	
	FRS.		FRS.
1. En caisse	283.47	1. Emprunt à la Caisse rurale	2.300.00
2. Matériel	4.041.80	2. Créiteurs divers	77.75
3. Marchandises (œufs) en magasin	440.00	3. Réserve	58.32
4. Provisions diverses	187.95	4. Compte des profits et pertes	203.52
5. Débiteurs divers	686.37		
	<u>2.639.59</u>		<u>2.637.59</u>

La valeur des provisions diverses est tombée de 189.15 à 187.95 par suite des ventes et fournitures que la société a faites à ses membres.

Les sommes dues par les débiteurs divers se répartissent comme suit : les clients doivent à la société 480.84, et le syndicat agricole de Rosières lui doit 205 fr. 53 comme quote-part dans les frais généraux, ceux-ci étant communs aux deux sociétés.

Quant aux créiteurs divers, ils représentent les coopérateurs auxquels la société doit 77.75 pour leurs fournitures d'œufs pendant la seconde quinzaine de décembre.

L'avoir social du syndicat agricole de Rosières était donc de 261 frs 84 au 31 décembre 1901.



CONCLUSION

Les résultats obtenus par le syndicat avicole de Rosières, apparaîtront assurément comme des plus satisfaisants, si l'on veut bien se rappeler la situation économique de la région où il opère, et les sujétions auxquelles les cultivateurs étaient précédemment soumis au point de vue de la vente de leurs œufs. L'activité du syndicat a provoqué un relèvement général des prix, auquel les marchands locaux ont dû se soumettre, et ce relèvement, étant donné l'intensité de leur concurrence, ne se maintiendra que grâce au syndicat. Quant aux prix obtenus, ils sont rémunérateurs, car dans les Ardennes, la nourriture des poules ne coûte rien ou presque rien ; celles-ci peuvent en effet pâturer en toute liberté sur les prairies avoisinant les habitations, et elles trouvent dans les étables et sur le fumier quantité de grains, d'insectes et de déchets, dont elles font leur nourriture.

Le syndicat a eu ses difficultés, comme du reste toutes les œuvres du même genre en rencontrent. Les plus sérieuses lui vinrent des boutiquiers et des marchands d'œufs parce que les opérations du syndicat tarissaient, en partie du moins, les sources de leurs bénéfices et de leurs profits. Elles vinrent aussi des coopérateurs eux-mêmes qui, peu au courant des choses du commerce et des fluctuations des cours, montraient parfois une défiance tenace qu'entretenaient avec soin tous ceux qui avaient intérêt à enrayer les succès du syndicat. Enfin, le relèvement des prix que provoqua le syndicat sur les marchés où se vendaient les œufs ardennais, fut, lui aussi, une source de difficultés. Et en effet, ce relèvement rendit moins sensibles aux yeux d'un bon nombre de syndiqués, les avantages des ventes collectives, la différence entre les prix obtenus par le syndicat et les prix offerts sur les marchés locaux étant moins grands qu'à la période du début.

Malgré ces obstacles, le syndicat avicole de Rosière se maintient, marche et prospère. Il serait à souhaiter cependant que le public sache mieux apprécier la valeur des marchandises que cette vaillante société s'efforce de lui présenter, et que les cultivateurs de leur côté fassent de plus en plus leurs ventes d'œufs par son intermédiaire ; car la disparition de la section avicole ferait le jeu des boutiquiers et ramènerait rapidement la triste situation qui existait avant 1899.

TABLE DE MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE.

MONOGRAPHIE DE LA MINQUE AUX ŒUFS DE MAESTRICHT.

CHAP. I.	Histoire de la minque.	5
CHAP. II.	Organisation de la minque.	6
I.	Sa nature	6
II.	Son fonctionnement :	6
	Les envois d'œufs. — Les classifications des œufs. — Les garanties de fraîcheur. — Les frais de vente et les règlements des comptes	6
CHAP. III.	Les opérations faites par la minque	8
I.	La statistique générale des ventes	8
II.	La statistique détaillée des ventes et des prix obtenus	9

SECONDE PARTIE.

MONOGRAPHIE DU SYNDICAT DE VENTE DE ROSIÈRES.

CHAP. I.	Historique du syndicat.	12
I.	Le milieu économique et social	12
	1° Le milieu économique	12
	2° Le milieu social	13
II.	La volaille ardennaise	14
	1° La variété dorée	14
	2° La variété argentée.	16
III.	Le syndicat avicole	16
	1° La genèse de l'idée syndicale	16
	2° La création du syndicat	17

CHAP. II.	Organisation interne du syndicat.	18
I.	La nature et le but du syndicat avicole.	18
	1 ^o Sa nature.	18
	2 ^o Son but.	18
II.	Le fonctionnement du syndicat	19
	1 ^o Les fonds sociaux.	19
	2 ^o Le personnel.	19
	3 ^o Les locaux.	20
	4 ^o Les opérations de vente. — Les débouchés. — La concentration des œufs — L'estampillage des œufs. — La classification des œufs. — Les garanties de fraîcheur. — Les embal- lages.	20
	5 ^o La question financière. — Les frais généraux. — Le paiement des coopérateurs. — Les recou- virements.	24
CHAP. III.	La marche des affaires et les opérations faites	27
I.	Les coopérateurs et leurs basses-cours.	27
	1 ^o Les coopérateurs.	27
	2 ^o Le recensement des basses cours.	28
II.	Les ventes collectives et les prix obtenus	29
	1 ^o Les œufs vendus en 1899.	29
	2 ^o Les œufs vendus en 1900.	30
	3 ^o Les œufs vendus en 1901.	30
	4 ^o Tableau comparatif des prix moyens obtenus.	31
	5 ^o Tableau comparatif des prix moyens payés par le syndicat et par les marchands.	32
III.	Les sommes payées aux coopérateurs	33
	1 ^o Les paiements en 1899.	33
	2 ^o Les paiements en 1900.	33
	3 ^o Les paiements en 1901.	35
	4 ^o T. bleau comparatif des prix payés aux coopéra- teurs et des prix obtenus des clients.	37
IV.	Les frais généraux.	37
	1 ^o Le détail des frais généraux.	37
	2 ^o La moyenne des frais généraux.	38
	3 ^o Tableau comparatif des bénéfices et des frais généraux.	38
V.	Les comptes et les bilans	39
	A. Les comptes et le bilan en 1899	39
	1 ^o Les recettes et les dépenses.	39
	2 ^o Le bilan.	40
	B. Les comptes et le bilan en 1901	40
	1 ^o Les recettes et les dépenses.	40
	2 ^o Le bilan.	41
	C. Les comptes et le bilan en 1901.	42
	1 ^o Les recettes et les dépenses.	42
	2 ^o Le bilan.	43
Conclusion.		44
Table des matières		45

